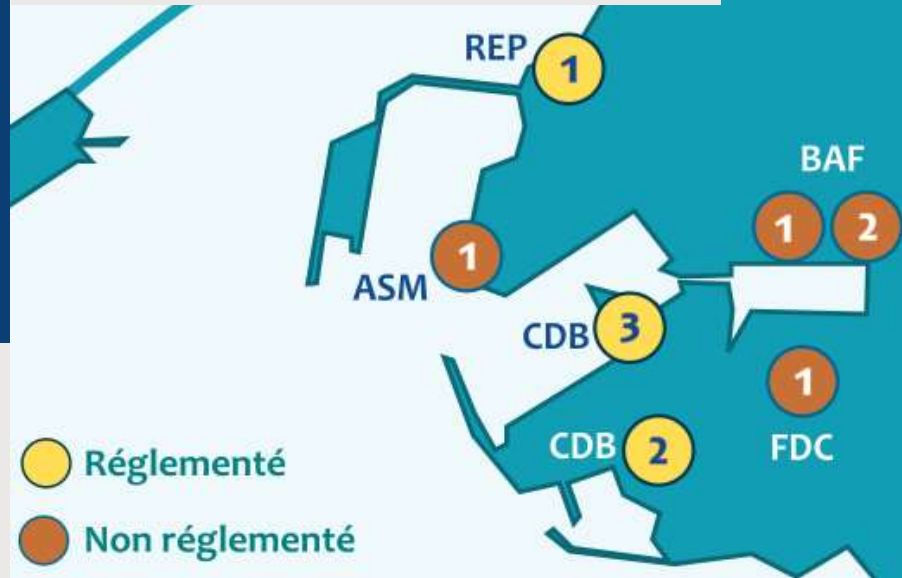




## Suivi de la qualité des eaux pluviales et boues

Localisation des bassins de gestion des eaux pluviales



### DESCRIPTION & OBJECTIF

L'activité portuaire peut dégrader la qualité des eaux portuaires.

Le port met en place un suivi environnemental, des eaux de 7 bassins de décantation afin d'évaluer la qualité des eaux pluviales rejetées dans le milieu naturel.

### LES RÉSULTATS

Les prélèvements aux points CDB2 et CDB3 respectent les seuils de référence à l'exception des matières en suspension pour le prélèvement de novembre 2022 au point CDB3.

Les prélèvements au point REP 1 sont tous conformes sauf pour l'azote global pour les 2 prélèvements et pour les matières en suspension pour le prélèvement de novembre 2022.

Les prélèvements au point FDC1 sont tous conformes sauf pour l'azote global pour les 2 prélèvements et pour la demande chimique en oxygène pour le prélèvement de novembre 2022.

Les prélèvements aux points BAF1 et BAF2 sont tous conformes sauf pour les matières en suspension pour le prélèvement de novembre 2022 au point BAF1.

Les prélèvements au point ASM1 sont tous conformes sauf pour l'azote global pour les 2 prélèvements et pour les matières en suspension et DBO5 pour le prélèvement de janvier 2023.

225 m<sup>3</sup> de boues ont été extraites en 2022, dont 47 % au point REP1 et 25 % au point ASM1.

### LE SUIVI

PALR assure le suivi de la qualité des eaux pluviales de 7 bassins de décantation. Les campagnes de prélèvements et de mesures sont effectuées en entrée et en sortie des bassins de décantation 2 fois par an.

Les résultats des prélèvements aux points CDB2 et CDB3 sont interprétés selon l'arrêté préfectoral (AP) du 23/10/2015.

Les résultats des prélèvements des autres ouvrages (bassins REP1, FDC1, BAF1, BAF2 et ASM1), sont comparés aux valeurs des seuils fixés par l'arrêté ministériel du 02 février 1998, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE soumises à autorisation, à titre informatif.



## POUR EN SAVOIR PLUS

## Résultats des deux campagnes de suivi 2022

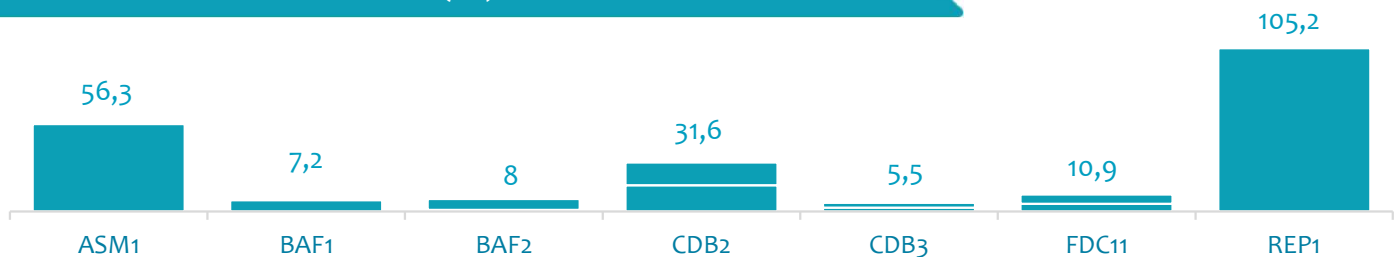
Mesures et analyses en sortie		16 & 17/11/2022	11 & 16/01/2023	Seuils*
CDB2	Toutes mesures conformes sauf			
	• AOX global			1 mg/l
CDB3	Toutes mesures conformes sauf			
	• Matière en suspension	60 mg/l		35 mg/l
REP1	Toutes mesures conformes sauf			
	• Matière en suspension	52 mg/l		35 mg/l
	• Azote global	1 100 mg/l	990 mg/l	30 mg/l
FDC1	Toutes mesures conformes sauf			
	• Demande chimique en oxygène	169 mg/l		125 mg/l
	• Azote global	220 mg/l	140 mg/l	30 mg/l
BAF1	Toutes mesures conformes sauf			
	• Matière en suspension	46 mg/l		35 mg/l
BAF2	Toutes mesures conformes sauf			
	• Matière en suspension			35 mg/l
ASM1	Toutes mesures conformes sauf			
	• Matière en suspension		69 mg/l	35 mg/l
	• DBO5		39 mg/l	30 mg/l
	• Azote global	45 mg/l	40 mg/l	30 mg/l

Légende

Respect du seuil de référence	Dépassement du seuil de référence
-------------------------------	-----------------------------------

• Seuils de référence de l'AM du 02/02/98 et par l'AP du 23/10/2015

NB : ce tableau ne fait apparaître que les paramètres concernés par un dépassement

Volumes des boues extraites en 2022 (m<sup>3</sup>)

## Actions à mettre en place en 2023

- Poursuivre les ajustements des dispositifs de régulation pour favoriser une mise en charge plus importante lors des épisodes pluvieux de faibles intensités souvent synonymes de charge polluante plus conséquente,
- Maintenir le bon état des ouvrages avec contrôles réguliers et intervention dès que nécessaire pour assurer leur bon fonctionnement, avec une fréquence de curage des boues similaire en 2023,
- Surveiller attentivement le fonctionnement et l'entretien des bassins et mettre en oeuvre des actions correctives si besoin.